**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 114 (1969)

Heft: 2

**Rubrik:** Information

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

paraît avoir été inquiété pour cette activité subversive. Pourtant l'article 276 du Code pénal suisse punit d'emprisonnement « celui qui aura publiquement provoqué à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion, — et celui qui aura incité une personne astreinte au service à commettre une de ces infractions. » Qu'attendent nos juges d'instruction pour donner à ce texte toute son efficacité?

\* \* \*

Il est regrettable que les pasteurs politiciens de Genève n'aient pas lu l'excellent ouvrage d'Emile Faguet sur le pacifisme, écrit en 1907, mais resté très actuel; on y trouve une analyse honnête et objective de toutes les doctrines hostiles à l'armée, tant religieuses que philosophiques, sociales que politiques; et sa conclusion est aussi nette que sage:

« Le véritable pacifisme, c'est encore le patriotisme; car ce qui maintient la paix, relativement, je le sais bien, mais de la seule façon qu'elle peut être maintenue ici-bas, c'est que chacun se tienne énergiquement sur la défensive, et, par abandonnement, indifférence ou insouci, n'invite pas la conquête à avancer. »

Capitaine Pierre Pétermann

# Information

### Société suisse des officiers

### Concours de travaux écrits

- 1. But.— Le concours de la SSO a pour but, selon article premier des statuts, de parfaire hors service l'instruction de ses membres en les incitant à étudier des problèmes importants touchant à la défense nationale.
- 2. Droit de participation.— Le concours est ouvert à tous les membres de la SSO, donc aux officiers de toutes armes et services ainsi qu'aux autres militaires rangés dans une classe de fonction d'officier.
- 3. Catégories.— Catégorie générale, ouverte à tous les membres de la SSO disposés à entreprendre des études approfondies, sans limitation de volume. Catégorie spéciale, ouverte aux capitaines et officiers subalternes. Les travaux livrés au titre de cette catégorie doivent être d'une utilité directe pour le travail pratique dans le cadre de l'unité ou pour l'activité hors service. Il doit s'agir de travaux concis, ne dépassant en tout cas pas 12 pages.
- 4. Thèmes. Les participants au concours peuvent choisir n'importe quel sujet ayant trait à la défense nationale. Les travaux proposant des solutions aux problèmes d'actualité et d'avenir seront plus appréciés que des relations historiques. Les propositions devront toujours cadrer avec nos possibilités financières et nos disponibilités en personnels. On souhaite susciter le plus possible de travaux

consacrés aux problèmes de défense nationale globale, car ceux-ci figurent parmi les préoccupations essentielles de la SSO pour la période 1967-1970. Ci-après une liste de sujets éventuels à titre de suggestions.

- 5. Forme à donner aux travaux. Les travaux seront rédigés en français, en allemand ou en italien et pourront émaner d'un seul auteur ou constituer une œuvre collective. Ne seront pas admis les documents déjà publiés, élaborés pour des tiers ou en service militaire, même s'ils ont été remaniés. Les travaux seront remis en quatre exemplaires. Dans l'en-tête figureront un nom de couverture et l'indication de catégorie. Le nom, le grade, l'incorporation et l'adresse de l'auteur seront portés sur une feuille placée sous enveloppe fermée, munie du nom de couverture et remise avec les travaux. Le jury ne prendra connaissance que du nom des auteurs dont les travaux auront été primés.
- 6. Exploitation des travaux. La SSO acquiert le droit de publier tous les travaux primés. A moins d'arrangements particuliers, ce droit lui est strictement réservé pour deux ans à partir de la publication des résultats du concours. Pour le cas où une publication paraîtrait inopportune, les auteurs doivent consentir à ce que la SSO remette leurs travaux pour exploitation à un service du DMF. Un exemplaire de tous les travaux est versé aux archives de la SSO. Deux exemplaires des travaux primés sont rendus à leurs auteurs après proclamation des résultats du concours. Les auteurs des travaux non primés peuvent les réclamer en faisant connaître leur nom de couverture et la date de remise des travaux.
- 7. Prix. La somme de Fr. 8000.—, mise à disposition par la SSO, peut être répartie en tout ou en partie sous forme de prix, selon la proposition du jury présentée à la conférence des présidents. Un modeste prix supplémentaire provenant de la « Fondation Général Herzog » peut être alloué aux officiers d'artillerie et aux officiers d'état-major général issus de cette arme.
- 8. Publication des résultats. La proclamation des résultats aura lieu à l'occasion de la conférence des présidents de la SSO prévue pour le printemps 1970. Le palmarès sera ensuite publié dans les périodiques suivants:

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift

Revue militaire suisse

Rivista Militare della Svizzera Italiana

9. Délai de remise des travaux. — Les travaux doivent être adressés pour le 30 septembre 1969, au plus tard, au colonel-divisionnaire K. Walde, président du jury et commandant de la division frontière 5, Fleinergut, 5001 Aarau.

## Thèmes proposés

1. Défense nationale globale. — Suggestions pour l'édification d'une défense nationale globale. — Sommes-nous, Peuple et Armée, prêts à affronter une guerre totale déferlant sur notre pays? — Possibilité d'instruction de notre peuple aux impératifs de la défense nationale globale. — Préparation à la guerre psychologique. — Collaboration entre « Armée et Foyer » et « Presse et Radio ». — Défense

- nationale spirituelle et presse suisse. Instruction civique dans les cours militaires. Limites financières dans le domaine de la défense nationale. Déplacement de populations hors de la zone des combats.
- 2. Education et instruction. Propositions fondamentales en vue d'une amélioration de l'instruction. Limites du système des milices face à la technique militaire moderne. Comment éviter le temps perdu? Chaque militaire est-il placé au poste qui convient à ses connaissances? Moyens matériels destinés à faciliter l'instruction dans l'infanterie, la DCA, etc. Comment augmenter le nombre et l'étendue de nos places de tir et d'exercice? Problèmes afférents au recrutement des instructeurs. Problèmes afférents au recrutement des cadres. Possibilités de surmonter les obstacles au recrutement des cadres. Discipline dans l'armée d'aujourd'hui.
- 3. Tactique et technique. Relations entre tactique et technique: un exemple et les enseignements à en tirer. — Tendances dans le développement de mon arme/service. — Directives pour la conduite à tenir par les petites formations coupées de leur gros lors de combats. Choix et formation des membres des équipes de renseignement. -Lance-mines dans la guerre moderne. — Utilisation militaire de la technique des «Laser». — Perspectives de succès d'opérations amphibies menées contre la Suisse. — Formation et engagement d'hommes-grenouilles. — Aménagements de points de franchissement de cours d'eau permanents en temps de paix. — Mesures visant à la survie dans les couloirs de pénétration typiques. — Survie en montagne en dépit de la guerre A et C. — Les formations de notre artillerie destinées à la guerre en montagne sont-elles aptes à leur tâche? — Leçons à tirer pour notre pays de la guerre du Viet-nam. — Leçons à tirer pour notre pays de la guerre israélo-arabe. — L'infanterie dans les combats pour la maîtrise du Plateau. — La DCA des formations mécanisées et motorisées. — Influence des moyens de DCA modernes sur la conduite du combat de l'aviation. — Engagement de l'aviation en cas de suprématie aérienne ennemie. — Engagement d'escadrilles basées sur des tronçons d'autoroutes. — Engagement de formations parachutées suisses. — La protection de la neutralité dans l'espace aérien. — Notre aviation dans les années 1970/79.
- 4. Technique du commandement, organisation, soutien. Accélération de l'émission et de la transmission d'ordres et messages dans les états-majors supérieurs. Coordination des différentes sortes d'alarme (eau, gaz, A, etc.) et transmission de l'alarme jusqu'aux plus petites formations. Importance actuelle des chemins de fer dans la conduite de la guerre. Problèmes concernant les transports sanitaires en montagne. Le ravitaillement de la troupe en eau dans un conflit atomique. Possibilités de préserver les magasins de subsistances des effets de la radioactivité. Problèmes afférents à la conduite des formations combinées du soutien (trp rav, mun et S mat) sédentaires et mobiles. Le soutien dans le bataillon de montagne. Peut-on remplacer le cheval par un autre moyen dans les opérations en montagne?
- 5. Instruction hors-service. Etudes personnelles. Programme d'activité d'une section de la SSO. Qui doit présenter des exposés dans les sociétés d'officiers et sous quelle forme? Tir hors-service. Presse et SSO. Réflexions sur le sport militaire.